Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_3_4-DE

Pédernec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BALDINHO Christine, doyenne d'âge de l'assemblée.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Procurations	1

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER Jacqueline, LE BLEVENNEC Patrick, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : GUELLEC Gisèle (procuration donnée à LE MERRER Gwenola)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026

2026.3.4 – Élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal,

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Il est procédé à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 16
Majorité absolue : 9

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260320-2026_3_4-DE

Ont obtenu :

M. LE PESSOT Damien : 16 voix

M. LE PESSOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré à Pédernec le 20 mars 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr